



**Bureau
d'information
et de
communication**

Rue de la Barre 2
1014 Lausanne

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Soutien à la construction de bâtiments en bois vaudois

L'Etat de Vaud lance un programme de subventions de 1,5 million de francs afin d'encourager l'utilisation du bois local dans les projets de nouvelles constructions. Matériau noble et élégant, le bois offre une solution bas carbone pour remplacer les matériaux énergivores, le béton notamment. En valorisant l'utilisation de cette ressource renouvelable, ce programme contribue à la réalisation des objectifs fixés par le Plan climat cantonal et vise à donner une nouvelle impulsion à des filières locales.

Le Département de la jeunesse, de l'environnement et la sécurité (DJES) entend favoriser l'utilisation du bois local pour les nouveaux bâtiments avec un crédit de 1,5 million de francs. Les maîtres d'ouvrage pourront bénéficier d'une prime, correspondant à 10% de la valeur moyenne du bois utilisé, pour de nouvelles constructions comprenant, au minimum, un volume de 20 m³ de bois vaudois et réalisées sur le territoire cantonal avant le 1er décembre 2031. Le programme permettrait de soutenir l'équivalent, par exemple, de 150 villas, 20 petits immeubles, 20 grands immeubles et 20 bâtiments publics de type déchetterie ou salle de gym. Les demandes de subventions pourront être déposées jusqu'au 1er décembre 2025.

Une solution de construction durable

Construire en bois indigène est un des leviers pour limiter le recours au béton et l'exploitation de gravières notamment, ainsi que pour réduire les émissions de gaz à effet de serre dans le secteur du bâtiment. L'Etat de Vaud se veut exemplaire dans ce domaine et recourt au bois autant que possible pour les nouveaux bâtiments de l'administration cantonale.

Ces subventions constituent un soutien concret à l'économie circulaire et locale que le Conseil d'Etat considère comme une des priorités de son action. L'utilisation du bois indigène permet de développer des savoir-faire à toutes les étapes, de l'exploitation des forêts, au sciage et à la transformation du bois.

Avec ce programme, l'Etat de Vaud met en œuvre l'une des mesures d'impulsion pour atteindre les objectifs du Plan climat vaudois. Dans ce but, le Grand Conseil a adopté

en 2022 un crédit-cadre de 4 millions de francs destiné à encourager le recours au bois dans le bâtiment, en valorisant les projets innovants. Le montant de 1,5 million est financé via ce crédit. Les subventions prévues contribuent également au déploiement de la Politique forestière 2040 qui entend valoriser le bois comme matériau de construction.

Toutes les informations sur le programme de subventions à la construction en bois vaudois sont disponibles à l'adresse suivante : www.vd.ch/construction-bois

Bureau d'information et de communication de l'État de Vaud

Lausanne, le 10 mars 2023

RENSEIGNEMENTS POUR LA PRESSE UNIQUEMENT

DJES, Vassilis Venizelos, conseiller d'Etat